



ÉDITORIAL

Et maintenant l'École ?

Nous avons un Président de la République, un gouvernement de transition ou destiné à durer. La République est sauve, dit-on. Des urnes sont sorties des voix pour la plébisciter. Dont acte. Mais l'École de la République ? Elle n'a pas été au centre de la campagne présidentielle. Peut-être sera-t-elle davantage présente dans les législatives...

Et pourtant, tout aurait dû commencer à l'école. Mais ne regardons plus en arrière, sauf à en tirer des leçons. Car si à l'école, on donnait une véritable instruction civique, 40% des jeunes de 18/25 ans ne seraient pas allés aux champs ou dans les parcs citadins pour profiter du beau temps le 21 avril et auraient voté. La France cesserait peut-être de donner l'étrange spectacle de ces psychodrames où elle joue à se faire peur pour redevenir la nation modèle des peuples.

Donc la démocratie est sauve, mais rien n'est réglé pour autant et surtout pas les problèmes de l'Éducation nationale. Et pour plagier le titre d'un film, "ça commence aujourd'hui", le redressement de l'École.

Il faut avoir le courage de rouvrir les dossiers mal négociés et mal traités.

Et le premier est celui de **la formation des enseignants et de leur statut**. Qu'on ne nous objecte pas, à l'instar du précédent ministre de la santé qui se proclamait ministre des malades avant d'être celui des médecins, qu'il faut d'abord s'occuper des élèves. Pas plus que l'on ne peut dissocier le sort des malades de celui des médecins, si l'on veut un enseignement de qualité pour tous et pour chacun selon ses aptitudes, des professeurs bien formés, bien payés et bien considérés instruiront mieux les jeunes qui, rappelons le, ne leur sont confiés que par délégation des parents : notre mission première, de service public, est de transmettre des savoirs et nous ne pouvons la remplir que si nous sommes "savants" dans notre domaine, c'est-à-dire si nous recevons une formation initiale et continue digne de ce nom : le premier dossier à rouvrir est celui des IUFM.

Le second dossier est celui de **l'organisation des établissements** : il faut inverser la tendance qui, lentement mais sûrement, transforme les lycées et collèges en lieux de vie, alors que ceux-ci n'auraient jamais dû cesser d'être des écoles préparatoires à la vie. Les élèves ne sont pas encore des citoyens, mais des apprentis-citoyens. Il faut mettre un terme à la "soviétisation", au sens étymologique, et ne pas multiplier les instances de palabre. Pourquoi un conseil de la vie lycéenne à côté de la conférence des délégués ? Pourquoi ce projet de doubler le Conseil d'administration d'un conseil pédagogique, projet que le ministère précédent a essayé de faire passer en force ? (Cf. notre

suite page 2

1 Editorial

Et maintenant l'École ?

Marie-Elisabeth Allainmat

3 Communiqués de presse

-Manifestations

-Ultime manoeuvre au MEN

-Nouveau ministère

-Langues régionales : passage en force de dernière minute

4 Des chiffres et des mots

Anne-Marie Dorandeu

5 Vie des académies

Paris :

Conseils d'enseignements et PTL

Corinne Lamesch

5 Courrier d'un lecteur

L'aveu

Bernard Aunis

6 Réponse à vos questions

Problème de dates d'accouchement

Jean Rodot

6 Textes officiels

M.T.Sannier

6 Jugements

-Conseil d'Etat

-Tribunal Administratif de Grenoble

7 Relations extérieures

-SEL

-CNED : usage du cannabis

A-M. D.

Elections professionnelles

Aucune candidature n'est inutile !

**La vôtre nous est
indispensable !**

Contactez-nous vite !

communiqué du 5 mai dans cet UA). Pourquoi avoir créé un conseil de discipline alors que naguère la commission permanente y suffisait ? Et tout à l'avenant... Le troisième est **la redéfinition du rôle de chacun dans la communauté éducative** : les parents ne sont pas des géniteurs d'apprenants, les professeurs sont de mauvaises assistantes sociales, de piètres conseillers d'éducation ou d'orientation, de médiocres administrateurs. Comment donner des repères aux jeunes si ces rôles sont sans cesse mélangés ? En réalité, au lieu de créer des postes de surveillants, de concevoir un secrétariat suffisant, pour des raisons économiques, chacun est transformé en maître Jacques et le résultat est trop souvent la tension qui règne, sauf lorsque le chef d'établissement s'épuise à remettre de l'ordre dans la maison, non sans cris et chuchotements. Que le chef d'établissement ne se transforme pas non plus en inspecteur pédagogique. Ne pourrait-on concevoir un système où chacun serait à sa place et serait heureux d'y remplir sa tâche ?

Le quatrième pourrait alors être **l'orientation et l'articulation entre les différents niveaux d'enseignement et les différentes filières** : bien sûr, tout élève a droit à l'égalité des chances pour acquérir un bagage commun, sans lequel on ne peut maintenir une communauté nationale. On peut appeler cela "les fondamentaux", "une culture commune", mais il faut définitivement tordre le cou aux fausses bonnes idées et feindre de croire que le moule unique respecte le principe républicain d'égalité. Relisons Montesquieu : l'égalité extrême tue l'égalité ; ou la Bible : il y a plusieurs maisons dans la Maison du Père. L'enfer est pavé de bonnes intentions. Détectons, aidons à s'épanouir tous les talents dans leur diversité et imaginons un système pour ce faire, mais où les orientations ne soient jamais sans retour, c'est-à-dire sans passerelles.

Le cinquième principe, sinon dossier, devrait être pour nos décideurs d'être **à l'écoute de ce qu'il est convenu d'appeler la société civile, dont ils reçoivent leurs mandats, mais de consulter, de négocier avant** la prise de décision avec les professionnels de l'éducation un système simple, lisible, et non pas des usines à gaz telles qu'on les voit croître et se multiplier sous prétexte d'adaptation à la société moderne complexe. Et que simplicité au départ et progression dans la difficulté soient aussi les principes directeurs de la définition des programmes scolaires. Pensons à notre académicienne, Jacqueline de Romilly, qui disait que, pour comprendre la complexité du monde moderne, il fallait d'abord étudier des sociétés plus simples...

Cet éditorial n'a pas la prétention d'être exhaustif. D'ailleurs le CNGA a aussi une conception très claire du rôle et de la place d'un syndicat : tout "laboratoire d'idées" et partenaire social qu'il se veuille être, il n'est pas donneur de leçon, ni encore moins ministre. C'est plutôt **un appel**, tant qu'il est encore temps. Car **si les nouveaux ministres et les futurs élus ne prennent pas la mesure de la crise**, ce ne sera qu'une victoire à la Pyrrhus et le pire est à prévoir. La rue peut devenir mauvaise et renverser les pouvoirs démocratiquement élus. **Pas de précipitation, pas de création de commissions ni de commandes de rapports** : l'état des lieux a été largement fait, mais **dans un esprit d'ouverture que les décideurs décident intelligemment, les professeurs professeront, et les élèves seront "élevés"**.

Marie-Elisabeth Allainmat, 8 mai 2002

Les seules rentrées d'argent du CNGA
sont les cotisations de ses adhérents

***Pensez à régler
votre cotisation !***

(Réduction d'impôt : 50% de la cotisation syndicale)

CNGA

SIEGE SOCIAL ET BUREAUX :
63 rue du Rocher - 75008 PARIS
Tél. 01 55 30 13 46
Télécopie 01 55 30 13 48
e-mail : cnga@cnga.fr

Statuts conformes à la loi de 1884 sur
les syndicats professionnels, déposés
le 17-7-1968 à la Préfecture de la
Seine et enregistrés
sous le n° 14-354

*

Président :

Marie-Elisabeth ALLAINMAT
Lycée de Sèvres

Président-adjoint :

Michèle PRIEUL
Lycée Hélène Boucher - Paris XX^{ème}

Vice-Présidents :

-Henri CHARRUEL
Lycée Voltaire Paris XI^{ème}

-Raymond CIMA
Lycée Racine Paris VIII^{ème}

-Alphonse MEYER
Lycée Jean Rostand - Strasbourg

Secrétaire général :

Anne-Marie DORANDEU
Collège Courteline - Paris XII^{ème}

Secrétaire général adjoint :

Paulette JARRIGE
Clg N.Ledoux - Le Plessis-Robinson

Trésorier :

Michel SAVATTIER
Lycée E. Branly - Châtellerauld

*

Présidents d'honneur :

**P. CANONNE, S. CARRAT,
J.-J. RUDENT, B. de CUGNAC,
M. BOUDOU**

*

Université Autonome
Directeur de la publication :
M.-E. ALLAINMAT

*

Maquette : R. CIMA
Dépôt légal à parution
Commission paritaire :
n° 3 543 D 73 S
ISSN 0293-6003

*

Ce numéro a été tiré
à 1500 exemplaires par nos soins à
notre siège social

*

La reproduction même partielle de tex-
tes parus dans ce bulletin est formelle-
ment soumise à l'autorisation préalable
du Bureau National du CNGA

le 29 avril 2002

Manifestations

Le CNGA, fidèle à ses principes fondateurs, - dont la conception d'un syndicalisme indépendant de tout parti politique et le respect d'une stricte neutralité dans l'exercice de la profession - appelle tous les collègues, quelle que soit leur position individuelle en tant que citoyens, à assumer dans leurs salles de classe, leurs responsabilités d'enseignants à qui sont confiés des jeunes.

Face aux manifestations des lycéens, voire collégiens, qualifiées par les

médias de spontanées et citoyennes, le CNGA se doit de rappeler qu'un système éducatif responsable ne peut cautionner des incitations à la manifestation de rue et à l'absentéisme. En effet, outre le problème de la responsabilité de l'institution scolaire publique vis-à-vis des élèves qu'elle reçoit

et vis-à-vis des parents qui lui confient leurs enfants, on peut redouter que les dérapages qui accompagnent souvent les défilés n'engendrent le contraire de l'effet désiré et ne servent que les intérêts des extrémistes de tous bords.

le 5 mai 2002

Ultime manœuvre au MEN et " Conseil pédagogique "

Le CNGA

1°- s'insurge contre les méthodes d'un ministère [dont la démission était annoncée] qui a cherché à faire passer en force des textes, non étudiés au préalable en commission spécialisée, les soumettant au CSE pour la séance du 2 mai, maintenue en dépit du contexte électoral, et d'ailleurs reportée faute de quorum, une majorité de ses membres ayant refusé de siéger dans ces conditions ;

2°- a toujours dénoncé l'idée d'ajouter à toutes les instances déjà trop nombreuses dans les établissements, un "conseil pédagogique", d'autant que le projet soumis au CSE en prévoyait une composition comprenant non seulement des enseignants, mais aussi le CPE, le CE, le COP, des parents, des élèves et des gestionnaires.

Ce "conseil pédagogique" devait être à l'origine un "conseil scientifique" aux côtés du chef d'établissement, ce qui constituait déjà en soi une atteinte à la liberté pédagogique de l'enseignant dans sa classe, par le risque de surveillance et de distribution de label de conformité pédagogique.

3°- En outre, le projet, présenté par le Ministère, dans la précipitation de fin de mandature, a réussi l'exploit de faire l'unanimité contre lui, y compris de la part de ses initiateurs qui dénoncent à juste titre l'inutilité de cette instance, telle qu'elle était définie, qui ferait doublon avec le Conseil d'Administration des établissements et porterait le coup de grâce à l'autorité des enseignants.

le 7 mai 2002

Nouveau ministère de l'Education nationale

Le CNGA

- prend acte de la nomination à l'Education nationale de ministres tous issus de la profession et ayant exercé récemment de hautes fonctions dans cette administration ;

- espère que cette expertise leur permettra de prendre la mesure de la crise du Politique en général et de l'Ecole en particulier ;

- attend de ces nouveaux responsables qu'ils osent rouvrir certains dossiers et revenir sur des décisions démagogiques et, partant, préjudiciables pour l'avenir des jeunes afin d'offrir, pour tous et chacun selon ses aptitudes, l'enseignement de qualité que la France demande et mérite.

Le 14 mai 2002

Langues régionales Passage en force de dernière minute

- Au mépris de la condamnation, comme inconstitutionnel, par le Conseil d'Etat, du décret du 31 juillet 2001 instaurant un conseil académique des langues régionales pour la mise en place d'un **enseignement bilingue par immersion**,
- Au mépris du rejet du nouveau projet par le CSE où il était présenté le 14 mars 2002,

le Ministre J. Lang signe, le 19 avril 2002, l'arrêté consacrant la mise en place de cet enseignement bilingue.

Le CNGA est scandalisé par une telle impudence de la part d'un ministre, serviteur de la République par définition, juriste de surcroît, en fin de mandature.

Professeurs débutants : premières impressions

Une note d'information⁽¹⁾ du ministère intitulée *De l'IUFM à la classe* rendait compte il y a peu d'enquêtes conduites auprès de professeurs débutants en juin 2001. Au moment où les *sortants d'IUFM* attendent leur première nomination de titulaire et où formation des enseignants et concours de recrutement sont sur la sellette, attendant qu'un ministre règle leur sort, il peut être instructif de revenir sur quelques-unes des données recueillies.

Les professeurs interrogés (900 dans 25 académies) étaient certifiés, PLP et agrégés. Ils enseignaient depuis un ou deux ans les lettres, l'histoire-géographie et les mathématiques, en collège ou en lycée. Ils ont été interrogés en *face-à-face* sur la base d'un questionnaire de 78 questions, dont plusieurs *ouvertes*. On imagine bien que la note publiée par la DPD ne rend pas compte de l'ensemble du travail d'enquête. Pas plus que ne peut le faire un simple article. Nous nous bornerons donc à relever certains éléments propres à nourrir notre réflexion et alimenter nos discussions sur le métier d'enseignant : le point de vue des débutants – qui, par définition, sont l'avenir de l'enseignement – est à coup sûr instructif.

1) La découverte du métier en trois tableaux

a) Les 3 principales difficultés professionnelles rencontrées en cours d'année scolaire.

Les propositions sont au nombre de 14. Les personnes interrogées avaient 3 choix à formuler. Arrivent en tête, en premier choix, les "*problèmes de discipline avec les élèves*" (24%) suivis d'assez près par "*s'adapter au niveau des élèves et des classes*" (22%). Au total les pourcentages sont respectivement de 52 et 48. Les autres difficultés citées n'atteignent pas plus de 8% en premier choix : gestion du temps, préparation des cours, éloignement de la famille ou de la région d'origine font au total, respectivement, 27%, 25% et 18%.

Le problème de l'indiscipline apparaît comme une difficulté très largement rencontrée ; on notera au surplus qu'il a été "*deux fois plus souvent mentionné*" que lors d'une enquête réalisée en 1993. Il y a donc bien affirmation d'une dégradation, non imputable à la vision déformée de quelques *vieux profs* fatigués et nostalgiques d'un paradis perdu qui n'a jamais existé.

b) Les 3 principaux avantages professionnels

En premier choix, parmi 10 propositions, les jeunes professeurs placent à égalité "*le contact avec les élèves*" et "*enseigner la discipline que j'aime*" (23%), les élèves l'emportant, il est vrai, au total sur la discipline par 62% à 46%. Sont appréciées aussi "*l'autonomie dans le travail*" (39%), les relations entre collègues (31%), la transmission des connaissances (30%). Le temps libre et les vacances, qui viennent ensuite, ne remportent que 22% des suffrages (seulement 5% en 1^{er} choix !) et l'exercice d'une fonction éducative 19% (14% en 1^{er} choix).

Esquisse de portrait du jeune professeur du 2nd degré. Il a fait le choix de son métier parfois dès l'école primaire (la *maîtresse* a encore du prestige !), plus souvent à l'époque du collège ou du lycée, ou bien seulement au cours de ses études supérieures, mais, majoritairement par goût, et rarement par défaut. L'influence d'un enseignant qui l'a marqué a été plus déterminante que l'influence familiale, du moins s'il enseigne les lettres. C'est l'amour de la discipline qui l'a poussé à entrer dans le métier et faire le choix du 2nd degré. Il apprécie le contact avec les élèves, mais la transmission des connaissances l'em-

porte sur le rôle éducatif et, s'il apprécie les relations avec ses collègues, il apprécie encore plus d'être autonome dans son travail. Le temps libre, les vacances, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, c'est bien, mais ce ne sont pas à ses yeux des avantages évidents de la profession...

Le jeune professeur, sortant pourtant du moule IUFM, n'est donc pas toujours pédagogiquement correct. La partie n'est pas gagnée d'avance pour les tenants de l'interdisciplinarité et du travail en équipe à tous crins. Peut-être faut-il voir là une des raisons de la volonté acharnée des ministères Allègre et Lang de réformer les IUFM et les concours ?

"*intéresser les élèves les moins motivés*"

"*faire travailler les élèves de niveaux hétérogènes*"

"*maîtriser le groupe-classe*"

"*faire travailler les élèves individuellement*"

c) Les 3 objectifs les plus difficiles à satisfaire

"*Adapter son langage au niveau des élèves*" et "*établir une progression des enseignements*" pourraient sembler des objectifs difficiles à atteindre pour des jeunes sortant d'études supérieures et ayant peu d'expérience pratique. Ce sont, parmi les propositions, celles qui sont les moins citées (respectivement 3% et 2% des premiers choix). On trouve en tête, et de très loin, "*intéresser les élèves les moins motivés*" à 70% (27% en 1^{er} choix) et "*faire travailler les élèves de niveaux hétérogènes*" à 63% (26% en 1^{er} choix). Vient ensuite "*maîtriser le groupe-classe*" (26%), "*faire travailler les élèves individuellement*" (25%), les autres objectifs se situant au-dessous des 20%.

Remarque : l'hétérogénéité excessive des classes et le désintérêt de certains élèves pour un enseignement qui ne leur est pas adapté sont dénoncés par moult professeurs en place ; ils sont vécus de la même façon par les jeunes recrues. Il doit bien y avoir un problème...

2) Les débutants jugent la formation qu'ils ont reçue

Un graphique rend compte des appréciations sur le niveau d'adaptation des domaines de formation en IUFM. Les débutants notent plutôt bien adaptés les modules de formation qui traitent des "savoirs disciplinaires" (4,3 sur 7) et plus moyennement ceux qui concernent l'utilisation des ressources et de la documentation, la didactique des disciplines...

En revanche, les modules des "connaissances en sciences humaines" et la "gestion de la classe" sont objets de contestation. Oui aux modules disciplinaires (69%), outils pédagogiques (51%) et ateliers (45%). Non aux modules non disciplinaires et conférences. Du concret, du pratique, du sérieux.

Un certain nombre de témoignages (réponses à des questions ouvertes) sont donnés. Des jugements sur les concours, les stages, la certification. Il est difficile de savoir dans quelle mesure ils sont représentatifs. On notera que, dans l'ensemble, les conseillers pédagogiques ont la cote (3/4 des suffrages) et les enseignants d'IUFM peu de succès (4 voix sur 10), que le mémoire professionnel est considéré comme utile mais "inadapté pour déceler des qualités à enseigner"... Décidément, les professeurs débutants semblent avoir la tête bien faite, à défaut d'avoir été bien (dé)formés. Mais tout n'est pas perdu pour les tenants de l'orthodoxie pédagogique car ces jeunes réclament des formations complémentaires : travaux croisés, parcours diversifiés, PPCP, TPE, ECJS...

On terminera sur une note d'optimisme. Malgré les difficultés, une majorité d'enseignants se déclare très ou assez satisfaite de son expérience professionnelle. Peut-être sont-ils seulement soulagés de constater que c'est moins pire que ce qu'ils craignaient, comme le suggèrent les auteurs du document... L'avenir de ces débutants serait sans doute plus serein si intervenaient de véritables réformes qui fassent de l'enseignement public un enseignement sûr de sa qualité et digne de ses ambitions.

A-M Dorandeu

(1) n° 01.56, décembre 2001.

VIE DES ACADÉMIES : PARIS



Conseils d'Enseignement et PTL

Dans la plupart des établissements de l'Académie de Paris (de même que dans les autres), l'approche de la fin d'année permet de dresser des bilans et de préparer la rentrée suivante, théoriquement dans de meilleures conditions que celle en cours. C'est donc l'époque des Conseils d'Enseignement.

Que s'y passe-t-il donc dans ces fameux Conseils ? Je ne pourrais pas vous le dire avec précision, puisque autant moi (aide de laboratoire) que vous (collègues PTL) n'y sommes pas conviés !

Mais il paraît que l'on y parle, entre autres choses, du matériel de laboratoire à acheter, des montages expérimentaux qu'il serait bon de pouvoir faire réaliser, des ordinateurs à équiper, de l'implantation des salles et laboratoires, de la quantité et de la qualité de personnel nécessaire etc. C'est bien ! Mais est-ce que ce serait trop demander à l'administration et aux enseignants que d'inviter aussi les PTL afin qu'ils puissent s'exprimer sur les besoins et les possibilités des laboratoires ? Car, sans trop vanter le mérite des PTL, ce sont tout de même eux qui font la différence entre un laboratoire qui tourne rond et un autre !

Corinne Lamesch

COURRIER D'UN LECTEUR

L'AVEU

Invité à retenir une mesure-phare de son programme, [François Bayrou] a déclaré : "Que les enfants n'entrent plus en sixième sans savoir lire" ni écrire ! Un objectif qui, selon lui, peut être atteint en "18 mois". Pourquoi n'avoir pas mis en oeuvre cette mesure quand il était ministre de l'Éducation nationale (1993-1997) ? "Parce que j'ai été trop lecteur de Libération. Il y a une idéologie depuis longtemps qui veut que tous les enfants, dans le collège unique, doivent être logés à la même enseigne." AFP. Lundi 25 mars 2002, 7h57.

C'est fort bien, Monsieur le Candidat : vous avouez donc vous être lourdement trompé lorsque vous étiez au pouvoir, et vous espérez vous tirer d'affaire en présentant votre repentir en lieu et place de votre bilan. Mais pour faire croire à votre sincérité, il faut pousser un peu plus loin le *Mea culpa* : il vous faut reconnaître que le CNGA n'a cessé de vous mettre en garde contre vos erreurs et que vous avez délibérément refusé de l'écouter. Rappelez-vous ce moment où vous avez été pris d'une crise d'autorité, comme cela arrive souvent chez les velléitaires : vous avez alors interdit le voile islamique. "Attention, avons-nous dit, il ne faut pas se contenter d'un décret, que le Conseil d'État sera trop heureux de déclarer nul, il faut une loi contre laquelle il ne pourra rien." Vous avez passé outre et ce que nous avions prévu est exactement arrivé : les parents fanatiques ont accompagné en triomphe leurs filles au collège où les principaux qui avaient essayé de défendre l'esprit de Jules Ferry en étaient pour leur honte.

Allons, Monsieur le Ministre, encore un effort pour être républicain : parlez de cette mésaventure et promettez d'en tirer les leçons. Je vous assure en pareil cas de mon soutien.

Au reste, je suis trop vieux pour avoir encore des illusions : rappelons-nous, entre autres, celles qui en 1984 ont accompagné l'arrivée de Jean-Pierre Chevènement au Ministère. Chacun s'attendait au retour de l'ordre, si bien que je ne sais quel journaliste avait alors écrit : "M. Chevènement a sifflé la fin de la grande récréation commencée sous Edgar Faure." De fait, l'historien d'aujourd'hui serait incapable de distinguer la moindre différence entre les décisions qu'il a prises (ou qu'il a au moins signées) et les autres inepties qui les avaient précédées ou qui devaient les suivre.

Un retraité qui a de la mémoire.

Bernard Aunis

Problèmes de dates d'accouchement

Question : Mon accouchement est prévu pour le 15 octobre prochain. Mais que se passera-t-il pour la durée de mon congé si la naissance se produit par exemple une semaine plus tard... ou plus tôt ?

Réponse : En cas d'accouchement retardé, la durée du congé postnatal n'est pas modifiée; il y a donc allongement (par exemple d'une semaine) de la durée totale du congé de maternité. Au contraire, en cas d'accouchement avancé, le congé prénatal non utilisé s'ajoute au congé postnatal et la durée totale du congé n'est pas modifiée ; elle reste donc à 16 semaines (ou 26 semaines à partir du 3ème enfant, ou encore à 34 ou 46 semaines en cas de naissances multiples). Cf. Circulaire FFP n°FP/4 1864 du 9-8-95, BO n°44 du 30-11-95, RLR 610.6a.



minimum de 2 semaines, avec report sur la période postnatale du congé non utilisé avant la naissance. Puis-je obtenir un report de 2 ou 3 semaines... ou plus ?

Réponse : En général, oui ; il suffit que le médecin qui a pratiqué l'examen du 6ème mois précise, dans son certificat médical, que, «*compte tenu des conditions de travail, de transport ou de déroulement de la grossesse de l'intéressée, le report d'un certain nombre de jours (qui doit être fixé par le certificat médical) du congé prénatal sur le congé postnatal ne paraît pas contre-indiqué*» (Circulaire du 8-9-95). Mais ce certificat implique nécessairement que l'intéressée ait «*effectivement exercé ses fonctions avant le début des 6 semaines qui précèdent la date présumée de l'accouchement*». Dans votre cas donc, la réponse est négative puisque 6 semaines avant le 15 septembre vous serez en congé.

Jean Rodot

TEXTES OFFICIELS

Carrière

BO n°19 du 9-5-2002

Recrutement de personnel des établissements "langues régionales".
C. n° 2002-104 du 30-4-2002

BO n°15 du 11-4-2002

Modalités d'organisation de la 2ème année d'IUFM.
C. n° 2002-070 du 4-4-2002

Enseignement

BO n°19 du 9-5-2002

Mise en place d'un enseignement bilingue par immersion en langues régionales.
A. du 19-4-2002
-TPE dans les séries générales et technologiques.
N.S. n° 2002-110 du 30-4-2002

BO n°18 du 2-5-2002

Mise en œuvre du plan pour l'éducation artistique et l'action culturelle à l'école -

Chartes pour une éducation au patrimoine «Adopter son patrimoine».

C. n° 2002-086 du 22-4-2002

BO n°16 du 18-4-2002

Préparation de la rentrée 2002 :
-dans les lycées d'enseignement général et technologique
C. n° 2002-076 du 11-4-2002 dans les lycées professionnels
C. n° 2002-077 du 11-4-2002 -dans les collèges et mise en place des itinéraires de découverte
C. n° 2002-074 du 10-4-2002

Organisation

BO n°14 du 4-4-2002

-Conseil national de la vie lycéenne.
D. n° 2002-369 du 18-3-2002
-Conseil académique de la vie lycéenne.
D. n° 2002-368 du 18-3-2002

MT Sannier

Conseil d'Etat

Les professeurs du second degré assurent à titre principal leurs obligations de service dans l'enseignement de leur spécialité. Ils ne peuvent être contraints de participer à un enseignement différent qu'à titre accessoire.

Le Conseil d'Etat a tranché : contraindre un professeur certifié de physique-chimie à assurer 14 heures de mathématiques est illégal.

Tribunal Administratif

Les professeurs en sous service ne peuvent être contraints à assurer leur complément de service dans une autre ville que celle de leur affectation.

Le Tribunal Administratif de Grenoble a tranché sur la base du décret du 25 mai 1950 : un professeur certifié d'espagnol, est en sous service dans son collège de Frangy. Il est illégal de l'affecter, pour effectuer son complément de service, dans un collège d'Annecy.

Sauvegarde des Enseignements Littéraires (SEL)

L'Assemblée Générale de l'association, qui fêtait ses dix ans, s'est tenue le samedi 23 mars à la Sorbonne. Plusieurs membres du CNGA étaient présents.

Compte rendu financier, élections. Deux personnalités ont rejoint SEL : le père d'Athéna, non pas Zeus en personne, mais le fondateur de l'association du même nom, M. Coquebert de Neuville, ainsi qu'Erik Orsenna, dont le dernier titre de gloire, et non le moindre en l'occurrence, est d'avoir osé publier un livre intitulé *La grammaire est une chanson douce*.

Le Président, Paul Demont, a présenté un bilan relativement optimiste de l'enseignement des langues anciennes dans les collèges, mettant en avant une augmentation en valeur absolue du nombre de collégiens initiés chaque année au latin (environ 175/180 000) et au grec (aux alentours de 15 000).

Le *découplage* de l'enseignement du latin et du grec semble avoir été bénéfique, du moins à l'origine, car, depuis 97, le nombre de latinistes "*a beaucoup diminué*" en raison de nombreux abandons et la "*politique peu incitative* (sic) *adoptée à l'égard des options par le ministère Allègre*". Quant au grec en troisième, il est sérieusement menacé. Autre aspect du problème, les changements dans les objectifs et les méthodes qui, faute d'équilibre et de réalisme, provoquent des abandons en cours de route : les élèves sont confrontés à des textes auxquels ils ne comprennent rien⁽¹⁾. Les itinéraires de découverte,

enfin, risquent toujours de constituer une menace pour les options.

En ce qui concerne les lycées, la situation est "*plus préoccupante*". P. Demont a cité les chiffres de 151 000 latinistes en 1995 contre environ 65 000 aujourd'hui : tandis que J. Lang affirmait sa volonté de recréer une "*dynamique positive*", les obstacles au choix des options se multipliaient.

Dernier sujet traité, l'enseignement du français. Le "*rôle de la littérature a été heureusement confirmé*" a estimé l'orateur, tout en s'inquiétant du déroulement de l'épreuve anticipée au baccalauréat ; les nouveaux programmes du primaire ont été aussi évoqués. Il a été

rappelé que SEL s'est associée aux mouvements de protestation en publiant notamment un encart dans *Le Monde* du 7 mars.

Madame de Romilly est ensuite intervenue. Tout en faisant une analyse sans complaisance de la situation, elle refuse de céder au découragement. Il y a dix ans, ce sont les langues anciennes qui semblaient en péril grave. Des combats ont été menés, qui ont "*évités des catastrophes*". Aujourd'hui, c'est l'enseignement même du français qui est atteint. Preuve de la justesse de la cause et raison de conduire d'autres luttes ! "*Des sursauts sont possibles*" et "*commencent à se faire sentir*", la relève des générations semble assurée. Un message d'optimisme raisonné et d'espoir. La séance s'est poursuivie avec une conférence de Michel Zink sur le thème *Translatio studii : le Moyen âge et les lettres classiques*, vaste sujet et pan de l'histoire de la culture qu'on a souvent tendance à ignorer ou oublier lorsqu'on n'est pas spécialiste.

Que ce compte rendu soit l'occasion pour le CNGA de réaffirmer sa détermination à défendre, à travers l'enseignement des langues anciennes et du français, la transmission des savoirs et la valeur humaine qu'ils apportent.

Anne-Marie Dorandeu

(1) Qui aurait l'idée de faire lire dans le texte Shakespeare, Goethe ou Cervantès à des débutants ?

A propos du rapport de l'INSERM sur l'usage du cannabis

Le CNID (Comité National d'Information sur la Drogue), association présidée par le Dr Hovnanian dont le CNGA suit les activités depuis plusieurs années, vient de publier dans un n° spécial de sa *Lettre d'information* de larges extraits du rapport de l'INSERM assortis de commentaires.

Si vous êtes intéressé par le débat et souhaitez compléter votre information, vous pouvez vous adresser directement au CNID, en consultant, par exemple, son Site Internet : www.cnid.org ou en le contactant par téléphone : 01 41 31 40 39.

Publicité gratuite et désintéressée.
A-M. D.

Fiches pratiques

CARRIÈRE : Avancement et promotions, Cessation Progressive d'Activité (C.P.A.), Concours internes et réservés de recrutement, Congé de Fin d'Activité (C.F.A.), Congé de Formation Professionnelle, Congés de maladie, longue maladie, longue durée, Congés de maternité (et d'adoption),...

QUESTIONS CATÉGORIELLES : (Précisez dans votre demande la catégorie qui vous intéresse) Avancement (promotion) et échelonnement indiciaire, Maxima de service, Reclassement indiciaire...

VIE SCOLAIRE : Comment correspondre avec l'Administration ; Que faire en cas d'agression ; Organisation des établissements et différents conseils ; Recours gracieux, contentieux...

Ces fiches sont réservées aux **adhérents** à jour de cotisation. Elles sont **gratuites**.

Faites une demande précisant le **titre** de la (des) fiche(s) qui vous intéresse(nt) et joignez une **enveloppe timbrée**.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Votre candidature nous est indispensable !

Contactez-nous vite
par téléphone, courrier, courrier électronique...

Le C.N.G.A.
c'est aussi
www.cnga.fr
et
cnga@cnga.fr

*Avez-vous pensé
à régler
votre cotisation
2001-2002 ?*

Liste des Responsables Académiques

AIX - MARSEILLE	CNGA/FP-CGC, U.R.-CGC, 229 avenue du Prado - 13008 MARSEILLE - Tél. : 04 91 78 00 19
ANTILLES - GUYANE	Mme BIBAS, Les Hauts du Port, Flandre n° 59, Le Morne Pichevin - 97200 FORT-DE-FRANCE
BESANÇON	CNGA/FP-CGC, U.R.-CGC, 48 rue Battant - 25000 BESANÇON - Tél. 03 81 81 20 68
BORDEAUX	M. CHARTON, 16 chemin de Calens - 33640 AYGUEMORTE les GRAVES - Tél. 05 56 67 58 47
CAEN	M. BRUNEL, rue de l'Eglise - 14112 PÉRIERS-SUR-LE-DAN - Tél. 02 31 44 12 94
CLERMONT	M. COUEGNAT, 66 rue du Repos - 69007 LYON - Tél. 04 78 58 21 16
CRETEIL	Mme LECLERCQ, 48 rue de la Grande Ile - 77100 MEAUX - Tél-Fax 01 60 09 44 21 Mme PRIEUL (Déléguée Académique Adjointe) 32 rue de la Chine -75020 PARIS - Tél-Fax 01 43 66 19 98
DIJON	Mme CHERRIER-CHAUDAT, lycée européen de Gaulle 25 av Touzet du Vigier - 21000 Dijon - Tél. 03 80 70 17 17 LE PILLOUER Michel (Dél. Ac. Adj.) 41 rue des Angles-71370 SAINT GERMAIN DU PLAIN - Tél. 03 85 47 33 90
GRENOBLE	Mme QUERON, 36 Impasse Perce-Neige, Tucinge - 74130 BONNEVILLE - Tél. 04 50 97 18 87
LILLE	CNGA/FP-CGC, U.R.-CGC, 55 rue Pascal - 59000 LILLE - Tél. 03 20 06 44 33
LIMOGES	M. PELLETANT, 17 cité de l'Etang - 16120 CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE - Tél. 05 45 97 12 81
LYON	M. COUEGNAT 66 rue du Repos - 69007 LYON - Tél. 04 78 58 21 16 Mme COLLAY (Déléguée Académique Adjointe) Allée F. Jullien - 69230 SAINT-GENIS-LAVAL - Tél. 04 78 56 64 90
MONTPELLIER	Mme AUGÉ-SCHIRA 61 impasse Claude Lorrain - 34130 VALERGUES - Tél. 04 99 63 09 16 Mme DEROUINAU (Déléguée Acad. Adj.) 6 ch. Champ Juvénal - 34170 CASTELNAU LE LEZ - Tél. 04 67 79 37 00
NANCY-METZ	Mme FOREST, 117 rue de Lorraine - 54500 VANDOEUVRE - Tél. 03 83 57 58 02
NANTES	Mlle ROURE, 32 rue Camille Desmoulins - 37000 TOURS Mlle DURLLOT, 21 rue des Carmélites - 44000 NANTES - Tél. 02 40 48 46 79
NICE	CNGA/FP-CGC, U.D.-CGC, 81 rue de France - 06000 NICE - Tél. 04 93 88 86 88
ORLEANS-TOURS	Mlle ROURE, 32 rue Camille Desmoulins - 37000 TOURS M. LAPLANCHE (Délégué Académique Adjoint) 52 rue Descartes - 37300 JOUE-LES-TOURS - Tél. 02 47 53 89 97
PARIS	M. CIMA, 21 rue des Marais - 95210 SAINT - GRATIEN Tél. 01 39 89 46 38 Mme DEFOSSE (Déléguée Académique Adjointe) 5 rue des Cascades - 75020 PARIS - Tél. 01 40 33 11 97
POITIERS	M. PELLETANT, 17 cité de l'Etang - 16120 CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE - Tél. 05 45 97 12 81 M. SAVATTIER (Délégué Académique Adjoint) 86270 LESIGNY - Tél. 05 49 86 27 78
REIMS	Mme DIEU, 11 rue Saint Vallier, Chamaranthes -52000 CHAUMONT - Tél. 03 25 03 23 08
STRASBOURG	M. MEYER Alphonse, 9 rue de Londres - 67000 STRASBOURG - Tél. 03 88 60 12 45
TOULOUSE	Mme AUGÉ-MELIANI 61 impasse Claude Lorrain - 34130 VALERGUES - Tél. 04 99 63 09 16
VERSAILLES	Mme GAILLARDON, 16 av. du Parc de Clagny - 78000 VERSAILLES - Tél. 06 67 93 32 91 Mme JARRIGE 4 rue Marcel Sembat - 92130 ISSY LES MOULINEAUX - Tél. 01 46 38 13 68

Cotisation annuelle 2001-2002

INDICES MAJORES

Indice 261 et au-dessous	60,00 €--	393,57 F
De l'indice 262 à l'indice 287	68,00 €--	446,05 F
De l'indice 288 à l'indice 308	76,00 €--	498,53 F
De l'indice 309 à l'indice 353	86,00 €--	564,12 F
De l'indice 354 à l'indice 404	96,00 €--	629,72 F
De l'indice 405 à l'indice 457	107,00 €--	701,87 F
De l'indice 458 à l'indice 500	117,00 €--	767,47 F
De l'indice 501 à l'indice 553	127,00 €--	833,07 F
De l'indice 554 à l'indice 600	137,00 €--	898,66 F
De l'indice 601 à l'indice 657	148,00 €--	970,82 F
De l'indice 658 à l'indice 702	158,00 €--	1036,41 F
De l'indice 703 à l'indice 750	168,00 €--	1102,01 F
A partir de l'indice 751	178,00 €--	1167,60 F
Stagiaires en I.U.F.M. : Certifiés , Prof. EPS, PLP2 et CPE*	81,00 €--	531,32 F
Agrégés et Bi-admissibles	91,00 €--	596,92 F
A.A.S.U. stagiaires* et Cons. Or. Psy. stagiaires (2ème année)*	81,00 €--	531,32 F
EL/Prof. des cycles prép. CAPET et conc. PLP2*, C. O. Psy. 1ère année*	72,00 €--	472,29 F
M.I./S.E.	68,00 €--	446,05 F
Aides-Educateurs	50,00 €--	327,98 F
Elèves I.U.F.M. (1ère année ou année préparatoire)	45,00 €--	295,18 F

RETRAITÉS

Retraite brute = *Principal*
(ou *Congé de Fin d'Activité*)

Inférieure à 5 600 F	54,00 €	354,22 F
De 5 600 à 7 000 F	64,00 €	419,81 F
De 7 000 à 8 500 F	70,00 €	459,17 F
De 8 500 à 10 000 F	76,00 €	498,53 F
De 10 000 à 11 500 F	84,00 €	551,00 F
De 11 500 à 13 000 F	90,00 €	590,36 F
De 13 000 à 14 500 F	96,00 €	629,72 F
Au dessus de 14 500 F	102,00 €	669,08 F

Pour les **ménages de retraités**, la cotisation la plus élevée est obligatoirement complète ; l'autre *peut* être diminuée de 50 % sous réserve qu'elle reste **≥ 314,86 F (48,00 €)**.

* Tarifs applicables aux Stagiaires ou EL/Prof. sauf si leur indice (notamment par suite d'un reclassement) est supérieur à 347 ou à 291 (cycles préparatoires).

La cotisation des collègues en **disponibilité, en congé pour études** ou en **congé parental** est forfaitairement fixée à **314,86 F (48,00 €)**. Pour celle des collègues en **C.F.P. rémunéré**, consulter le B.N.

Pour les **ménages d'adhérents**, seule la cotisation la plus élevée est obligatoirement complète ; l'autre peut être **diminuée de 50%**, sous réserve qu'elle reste **≥ 393,57 F (60,00 €)**.

Temps partiel :

Pour un service < ou = à 75 % du service plein : 1/2 cotisation (*qui ne peut être inférieure à 367,33 F soit 56,00 €*).

Pour un service > 75 % du service plein : cotisation complète.

Pour une Cessation Progressive d'Activité : cotisation complète.

Ajouter éventuellement **80 francs (12.20 €)** pour **taxe aérienne**. Ce supplément est toujours dû dans sa totalité.

Le cumul des réductions de cotisation n'est pas possible.

Remarques: - **LA DÉDUCTION FISCALE EST DE 50%**

- **PRÉLÈVEMENT** : Vous pouvez autoriser le CNGA à **prélever** le montant de votre cotisation en **3 fois** (ou en **une seule fois**).

Abonnement annuel à l'Université Autonome : 196,79 F (30,00 €). Le service de l'U.A. est gracieux pour les adhérents à jour de cotisation.

ADHESION

Académie : _____

Année scolaire 2001-2002

M., Mme, Mlle : _____ Prénom : _____

Adresse personnelle : _____

Tél. : _____ e-mail : _____

Etablissement scolaire : _____

Catégorie et Fonction : _____ Discipline : _____

Echelon : _____ Indice : _____ depuis le : _____ Cotisation : _____

Situation particulière éventuelle : Temps partiel . . . / . . . heures ; C.P.A. ; Congé de formation, de Fin d'Activité.

- **ADHÈRE au CNGA.**

- demande le *prélèvement automatique* de sa cotisation* en **3 fois*** en **une seule fois***

(*Dans ce cas, demandez-nous un formulaire d'autorisation de prélèvement.*)

- *SOUHAITE être tenu au courant des activités du CNGA (Bulletins) pendant quelque temps avant de prendre une décision.

* (*raier la mention inutile*) A _____ le _____ Signature :

Ces informations nous sont indispensables pour la bonne tenue de notre fichier.

Elles sont réservées au CNGA et, conformément à l'article 27 de la Loi 78-17 du 6/1/78, les intéressés disposent, pour les informations les concernant, d'un droit d'accès et de rectification qui s'exerce au siège : 59/63 rue du Rocher - 75008 PARIS